

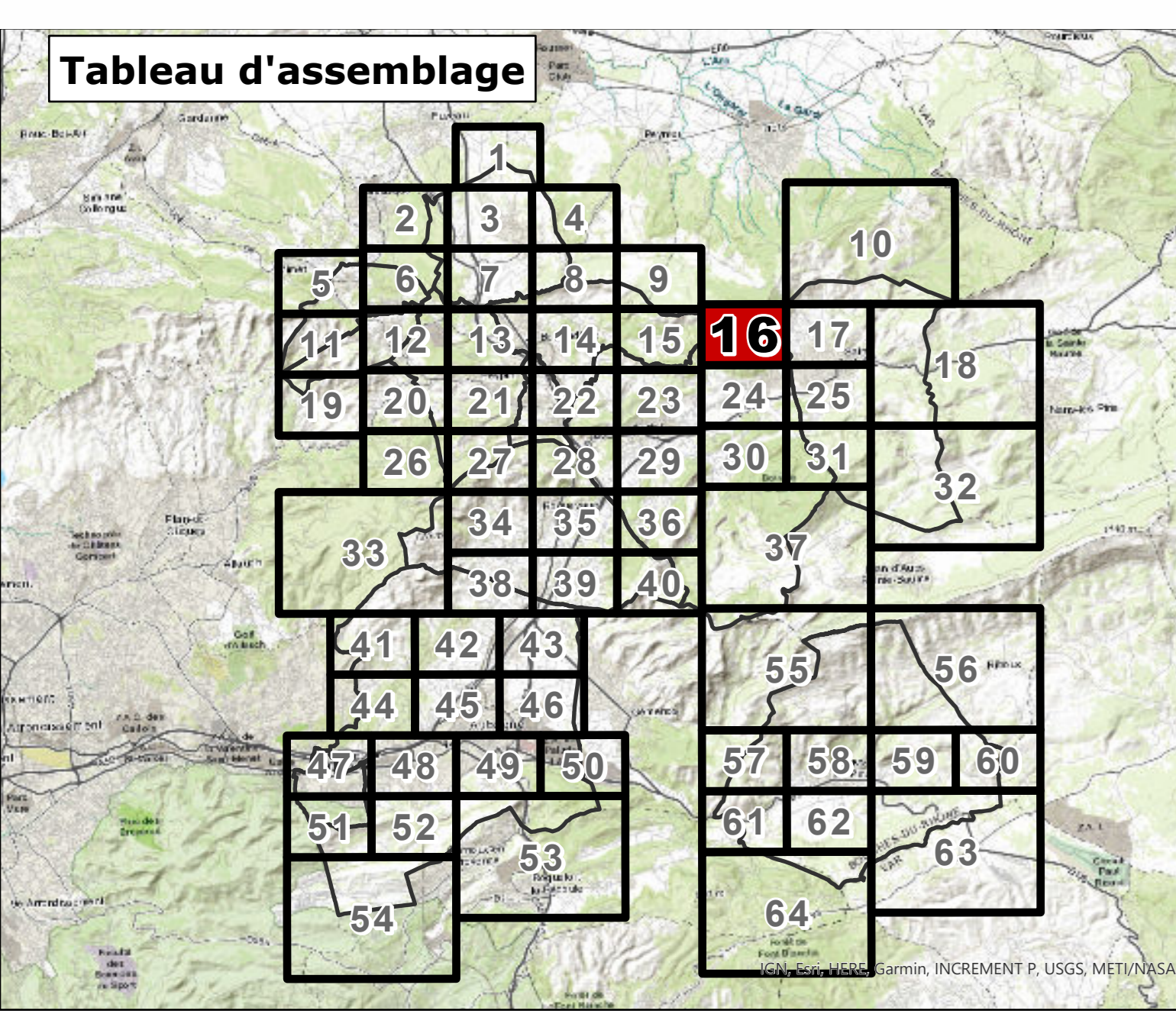
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
16

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, LA BOUILLADISSE, SAINT-ZACHARIE
N
1:2 000



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alés faible - Prescriptions simples
- Alés modéré - Prescriptions renforcées
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouilladisse, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée - source hors périmètre de protection immédiate

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

